

Le dessous

des armes

Lycée
Première
Histoire
Géographie
et ECJS

LIENS AVEC LES PROGRAMMES

Références aux programmes scolaires de géographie et d'ECJS (à titre d'exemple).
Extraits du BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010 et du BO n° 21 du 26 mai 2011.

Histoire -> Thème 2 : La guerre au XX^e siècle

Guerres mondiales et espoirs de paix
De la guerre froide à de nouvelles formes de conflictualité

Histoire -> Thème 4 : Colonisation et décolonisation

Le temps des dominations coloniales
La décolonisation

Capacités et méthodes

Maîtriser des outils et méthodes spécifiques

1. Confronter et exploiter des informations

- Identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production).
- Prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques du document ou du corpus documentaire.
- Cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire, et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée.
- Critiquer des documents de types différents.

2. Organiser et synthétiser des informations

- Décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique.
- Rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique.
- Lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés [...].

Éducation civique, juridique et sociale -> Thème 4 : La Nation, sa défense et la sécurité nationale

Mise en œuvre : l'analyse, à partir des recherches des élèves, de deux thèmes au choix parmi ceux proposés ci-dessous, permet de nourrir et d'approfondir la réflexion sur ces questions.

- Les moyens de la défense [...]. Une première approche philosophique de la notion de « droit international », notamment dans ses rapports à la défense nationale, peut être envisagée.
- La France entre paix et guerre : protection du territoire national et opérations extérieures ; justification des missions internationales des forces armées. Dans ce contexte, l'idée de « guerre juste » implique une première analyse de nature philosophique.
- [...]

OBJECTIF GÉNÉRAL

-> Engager une réflexion sur les nouvelles formes de conflictualité à travers un regard analytique sur le commerce et l'usage des armes militaires dans le monde contemporain..

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- > Décrypter les impacts du commerce non régulé des armes militaires dites classiques.
- > Comprendre les raisons de l'existence d'un commerce non régulé des armes militaires dites classiques.

-> Prendre conscience de la responsabilité des pays exportateurs dans l'existence d'un commerce non régulé des armes militaires classiques.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- > Photocopies du dessin de *Le Ciel Vert* (annexe 1)
- > Photocopies des documents de fond (annexe 2)

DURÉE : 1 heure



DÉROULEMENT

● ÉTAPE 1 : Introduction (10 mn)

L'enseignant forme des groupes de 2 à 3 élèves. Chaque groupe se munit d'une photocopie du dessin de *Le Cil Vert* (annexe 1).

L'enseignant demande ce que l'auteur du dessin a voulu signifier à travers cette illustration.

L'enseignant synthétise les réponses et conclut cette introduction en annonçant que l'activité porte sur le commerce des armes militaires classiques..

● ÉTAPE 2 : Extraction des idées clés à partir de documents (15 mn)

Les groupes se munissent des documents fournis en annexe 2 et extraient une idée forte ou un fait important de chaque document.

En classe entière, l'enseignant anime une restitution orale de ce travail.

● ÉTAPE 3 : (15 mn)

Les groupes classent ensuite les idées dégagées en fonction des 3 thématiques suivantes :

- 1) Comment fonctionne le commerce des armes classiques ?
- 2) Conséquences du commerce des armes classiques
- 3) Responsabilité des pays exportateurs d'armes

L'enseignant propose une restitution de ce classement en classe entière. Il vérifie que chaque idée a été associée à sa thématique dominante.

● ÉTAPE 4 : Rédaction d'un plaidoyer (20 mn)

Chaque groupe rédige une communication orale d'une vingtaine de lignes sur la nécessité de réguler le commerce des armes. Il se met dans la peau d'un membre d'une ONG chargée de convaincre l'opinion publique de faire pression sur l'ONU afin qu'elle prenne les mesures nécessaires.

À la fin du travail de rédaction, chaque groupe lit sa communication en classe entière.

La lecture peut donner lieu à un vote pour désigner la communication la plus convaincante.

Prolongement possible

L'enseignant lit à haute voix le texte suivant et propose un débat sur le caractère juste ou pas de l'usage des armes militaires.

RESSOURCE POUR L'ENSEIGNANT

Qu'est-ce qu'une arme classique ?

Les armes classiques ou armes conventionnelles, ne sont ni biologiques, ni chimiques, ni nucléaires, ni radioactives. L'expression est utilisée en opposition au terme « arme de destruction massive ». Il s'agit généralement d'engins conçus pour tuer, blesser ou provoquer des dégâts et de leurs vecteurs. Leurs effets sont généralement, mais pas uniquement, à des explosifs brisants, des armes à énergie cinétique (liée au mouvement) ou des dispositifs incendiaires. Sont inclus dans les armes classiques les chars, hélicoptères, porte-avions ou systèmes de guidage de missiles.

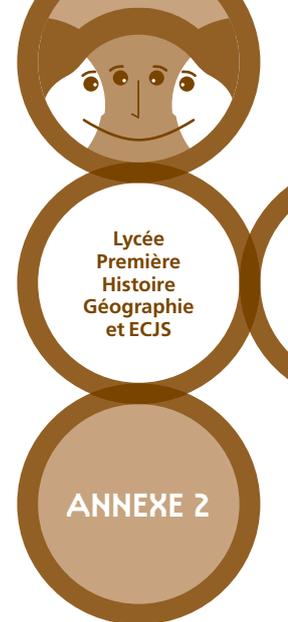
Source : ONU.

Le prix Nobel de la paix Oscar Arias déclarait en 1997 :

« Les dirigeants locaux, régionaux et mondiaux doivent accepter le fait que nous ne pouvons plus laisser le marché libre diriger le commerce international des armes. [...] Au contraire, il nous faut convenir que bien souvent le commerce des armes est l'ami des dictateurs et l'ennemi du peuple. Il est temps de faire le choix entre les vies humaines et les armes. »
Le TCA (traité international sur le commerce des armes) doit permettre de faire ce choix. Sa vocation est de prévenir tout transfert irresponsable d'armes, sans en interdire le commerce. En effet, si les États ont le droit de recourir aux armes pour garantir que la vie, la liberté et l'intégrité physique de tous leurs citoyens soient protégées contre des agressions militaires étrangères ou des situations de tensions et conflits internes, cette utilisation doit être strictement conforme au droit international ».

Source : *Un commerce des armes meurtrier*, CCFD-Terre Solidaire.

Documents



DOCUMENT 1

Des conséquences meurtrières

Cette situation entretient un commerce des armes trop souvent irresponsable et au coût humain considérable. Les armes servent chaque année à perpétrer des milliers de violations des droits humains. Cela va de la torture au viol, en passant par les arrestations arbitraires, le meurtre, la négation de la liberté d'expression, de mouvement, du droit à l'éducation ou le recours à des enfants soldats. Mais aussi jusqu'à la perpétration de crimes de guerre et de violations susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité, comme l'ont fait les forces du colonel Kadhafi. Les conséquences indirectes des conflits armés sont également meurtrières : effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.

DOCUMENT 3

Des États surmilitarisés

Le choix des armes, aux dépens du développement

Les États justifient leur politique d'acquisition d'armes en évoquant la charte des Nations unies qui reconnaît aux États membres « le droit naturel de légitime défense individuelle ou collective ».

Les sommes colossales investies dans les moyens militaires sont autant d'argent qui n'est pas affecté aux dépenses sociales du pays. Les dépenses liées au commerce légal des armes ont atteint en 2010, 1 630 milliards d'US\$, une somme à comparer avec les 30 milliards que la FAO estime nécessaires pour éradiquer définitivement la faim dans le monde !

D'après l'Unesco, il ne faudrait que l'équivalent de 6 jours de dépenses militaires des pays riches pour combler le déficit de 16 milliards de dollars qu'accuse le financement externe de l'éducation pour tous. Un pays comme le Tchad, qui sera loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement malgré une importante rente pétrolière, a consacré en 2008 plus de 7 % de son PIB aux dépenses militaires.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Traité sur le commerce des armes*, 2012.

DOCUMENT 2

Une aubaine pour les trafiquants

Vente d'armes, un commerce incontrôlable. Le commerce des armes classiques n'est pas soumis à une réglementation qui s'applique à tous les pays. Il existe donc exclusivement des lois pour régir ce commerce aux niveaux nationaux et régionaux. Cette situation crée des conditions idéales pour la contrebande et des trafics divers. Plusieurs acteurs n'ont pas de peine à trouver des failles dans la multitude de lois pour faire parvenir des armes à des groupes « non autorisés ». Par ailleurs, il est parfois difficile de tracer une ligne claire entre ce qui est légal et ce qui est illégal, lorsqu'on parle de commerce mondial des armes.

Les réglementations n'étant pas uniformes, ce qui est interdit par la loi d'un pays ou d'une région donnée, est autorisé par une loi en vigueur dans un autre pays ou région. Par exemple, alors que le gouvernement syrien s'illustre par une répression armée de sa population, entraînant de graves violations des droits humains et des milliers de civils tués, la Russie continue de lui vendre des armes. Pourtant, les deux pays ne violent aucune loi car le droit international est muet et leurs législations nationales permettent ces transactions.

La faiblesse des contrôles permet aux trafiquants de détourner des armes auparavant produites et commercialisées en toute légalité : c'est le cas de 90 % des armes issues du trafic. Ces armes ont toutes les chances d'avoir été fabriquées par l'un des 5 pays membres permanents du Conseil de Sécurité – Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie – qui réalisent 88 % du commerce mondial des armes.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Traité sur le commerce des armes*, 2012.

DOCUMENT 4

Caricature
Le Cil Vert®

Source : Livret « À nous d'agir ! » *Traité sur le commerce des armes*, CCFD-Terre Solidaire, mai 2012, p. 12.

DOCUMENT 5

Violation du droit international humanitaire les civils pris pour cible

21 mars 2011, Ali Abu Fanas à Misratah (Libye) : « *Nous avons quitté notre maison, dans le centre de Misratah, pour nous rendre chez les parents de mon épouse. Nous étions tous dans la voiture. Ma femme Lotfia à côté de moi, à l'avant et les quatre enfants derrière. (...) Aux abords de la faculté de médecine, il y avait beaucoup de tirs provenant des soldats de Kadhafi (...). Ma femme a essayé de se baisser et moi j'ai tenté de m'arrêter. Il y a eu une grosse explosion. Un obus avait atterri sur le toit de la voiture, à l'arrière, là où les enfants étaient assis. Je me suis retourné et j'ai vu que mes enfants avaient été tués.* »

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.

DOCUMENT 6

Un commerce dérégulé

Aujourd'hui, le commerce des armes dites « classiques » (à l'exclusion des armes nucléaires, chimiques, biologiques) représente l'immense majorité des armes en circulation (balles, porte-avions, chars, systèmes de guidage de missiles, etc.) mais ne fait l'objet d'aucune réglementation internationale exhaustive et juridiquement contraignante. La mondialisation croissante du commerce des armes exacerbe la prolifération et les risques qu'encourent les populations civiles. Les systèmes de contrôle nationaux ou régionaux, quand ils existent, sont incomplets, inefficaces ou bien mal appliqués – voire inexistant. Les marchands d'armes sans scrupule exploitent cette situation et identifient le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement afin de mener leur trafic. 90 % des armes issues du trafic sont au départ produites et commercialisées en toute légalité, avant d'entrer dans la sphère illicite du fait des faiblesses des systèmes de contrôle en vigueur.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.